

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le 21 MAI 2026

ID : 071-217104454-20260513-DEC_17_2026-AU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 17-2026

MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA RÉNOVATION
DU BÂTIMENT PETITS PAS GRANDS PAS – 2 RUE DU BREUIL

MARCHÉ N°261 211 – SOCOTEC CONSTRUCTION

Michel RONFARD, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que pour mener à bien le projet de rénovation du bâtiment Petit Pas Grand Pas, situé 2 rue du Breuil à Saint-Marcel, il est nécessaire d'avoir recours à une mission de contrôle technique,

Vu la consultation des entreprises conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre proposée par la société SOCOTEC CONSTRUCTION,

DECIDE:

Article 1er : Est acceptée la signature du marché à procédure adaptée concernant la mission de contrôle technique pour la rénovation du bâtiment Petit Pas Grand Pas, entre la ville de Saint-Marcel et la société SOCOTEC CONSTRUCTION sise 7, rue de la Guerlande – 71880 CHATENY-LE-ROYAL, pour la présente mission, représentée par Madame Murielle MASSON, Directrice du Pôle Construction et Immobilier BFC.

Article 2 : Le montant de l'offre retenue s'élève à 1 850,00 € HT, soit 2 220,00 € TTC.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 13 mai 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Michel RONFARD
Maire,

